



SNUDI-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Lyon, le 10 septembre 2020,

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Le SNUDI-FO souhaite vous interpeler sur deux courriers que vous avez fait parvenir aux personnels.

Dans un mail adressé aux enseignants lundi 7 septembre, vous en appelez « *à la responsabilité de chacun et vous demandez de prendre toutes les précautions utiles pour éviter le développement de clusters au sein des écoles mais aussi pour votre sécurité personnelle.* »

En préalable, vous faites références à « *quelques situations de mises en quatorzaine d'enseignants suite à des repas ou café partagés ou des moments de convivialité sans le port du masque et dans un lieu confiné.* »

Suite à votre courrier, certains IEN du département n'ont pas hésité à demander aux enseignants d'utiliser chacun leur salle de classe et de leur interdire de déjeuner ensemble.

Ce courrier et les injonctions de certains IEN ont provoqué une certaine exaspération et incrédulité de la part des équipes dans les écoles. Il ne serait désormais plus possible pour les personnels de déjeuner ensemble, de partager un café ou un moment de convivialité !

Doit-on vous rappeler que sur le temps de midi, les personnels ne sont pas en service et qu'ils n'ont donc pas de consigne à recevoir de votre part sur ces temps-là ?

Ignorez-vous que ces repas pris en commun et ces moments de convivialité sont nécessaires au bon fonctionnement d'une école ? Par ailleurs, quelle sera la prochaine étape ? D'interdire aux enseignants de se rendre dans les restaurants ou les bars le midi, en soirée ou pendant le weekend ?

Le SNUDI-FO n'acceptera pas que l'on rende les personnels responsables d'une éventuelle propagation de l'épidémie !

Doit-on vous rappeler que nos collègues ont accueilli l'année dernière au plus fort de l'épidémie les enfants de soignants sans aucune protection car, selon le gouvernement, les masques n'étaient pas nécessaires ?

Doit-on vous rappeler que les masques en tissu actuellement fournis aux personnels par l'Education Nationale, outre le fait qu'ils sont humides très rapidement, qu'ils glissent sans arrêt sous le nez, qu'ils empêchent les élèves de bien entendre et qu'ils doivent être portés à longueur de journée, ne sont pas reconnus comme protecteurs par l'ARS ?

Doit-on vous rappeler le nombre d'enseignants placés en quatorzaine suite à un cas positif d'un élève de leur classe parce que leur masque en tissu n'est pas protecteur ?

Dans ces conditions, à quoi bon porter un masque qui est inutile, inadapté à l'enseignement et non reconnu par les autorités de santé ?

Ce mail fait suite à un premier message envoyé le 4 septembre dans lequel vous informiez les enseignants de REP+ du report de leur formation était, en invoquant le manque de remplaçants sur le département.

Pour le SNUDI FO, il est inacceptable que l'on fasse peser sur les enseignants la responsabilité du manque de remplaçants et que l'on prive les équipes de REP+ des 18 demi-journées de formation !

Sachant que ces formations ont été placées en début d'année scolaire précisément parce que c'est un période où des remplaçants étaient censés être disponibles, on ne peut que s'inquiéter sur le fait que ces 18 demi-journées de formation ou de concertation aient bien lieu cette année !

Le problème du manque de remplaçant n'est pas nouveau dans le Rhône et se fait de plus en plus aiguë d'année en année.

En 2019-2020, suite à la suppression des postes de ZBF, le SNUDI FO avait déposé, lors du CHSCT D du 13 décembre 2019, un avis demandant le recrutement d'enseignants à hauteur de besoins pour faire face aux problèmes de remplaçant et rétablir la formation réglementaire due aux enseignants de REP+. Cet avis ne fut pas suivi. Les écoles continuent à en payer les conséquences dès cette rentrée.

Il devient donc urgent de faire appel, à la liste complémentaire qui compte 250 candidats au niveau académique, pour faire face aux besoins en remplaçants du département, rétablir la formation REP+ et faire baisser les seuils de carte scolaire à la rentrée 2021 dans le Rhône.

Les personnels en ont assez des multiples injonctions liées à la crise sanitaire. Ils veulent enseigner normalement, ils veulent leurs journées de formation, ils veulent être remplacés quand ils sont absents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, l'expression de nos salutations distinguées.

Jane Urbani